



BTP santé au travail

COMMUNIQUÉ PRESSE

À Villeurbanne, le jeudi 23 mai 2019

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : **LES FUMÉES DE SOUDAGE**

11 Services Interentreprises de Santé au Travail du BTP (SIST BTP) ont réalisé une enquête auprès de leurs adhérents sur la thématique « Les fumées de soudage ». Les résultats seront présentés le 24 mai 2019 à Metz, à l'occasion des 35^{èmes} Journées nationales de santé au travail dans le BTP.

Le groupement des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) de l'Est, qui réunit les préventeurs des SIST BTP de l'Est de la France, ont réalisé une enquête pour évaluer le niveau de connaissance des entreprises du BTP sur les risques et mesures de prévention liés à l'activité de soudage. Ainsi, à partir de septembre 2018, un questionnaire en ligne était complété en face à face ou adressé par email aux adhérents des 11 SIST BTP participant*. 646 entreprises ont répondu à l'enquête : les informations recueillies ont été compilées, analysées et synthétisées dans un poster exposé au Congrès de Metz, du 22 au 24 mai 2019. Les résultats seront également présentés aux congressistes lors d'une prise de parole.

Sur les 646 entreprises participantes, 30% déclarent réaliser des travaux de soudage quotidiennement. L'enquête révèle que 85% de ces entreprises ont bien pris en compte les principaux risques liés aux fumées de soudage (inhalation des fumées de soudage, incendie / explosion, projection de métal en fusion) dans leur Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Par ailleurs, la majorité assure informer leurs salariés des risques liés aux fumées de soudage et des moyens de prévention à mettre en œuvre.

Toutefois, l'enquête met en évidence que les mesures de prévention collectives et individuelles doivent être améliorées. Ainsi, si 73% des entreprises réalisant des travaux de soudage quotidiennement travaillent en atelier, 15% déclarent n'avoir aucun dispositif d'aspiration. De même, seulement 13% disposent de cagoules de soudage à adduction d'air.

Les résultats de cette enquête permettront aux SIST BTP de répondre aux besoins réels des entreprises, en diffusant notamment des informations sur des thématiques ciblées (risques liés aux fumées de soudage, typologie et efficacité des équipements de protection individuels / collectifs...). Par ailleurs, les équipes pluridisciplinaires des SIST BTP, réunissant médecins du travail, infirmiers en santé travail et préventeurs, peuvent intervenir sur le terrain pour accompagner leurs entreprises adhérentes dans le renforcement de leurs dispositifs de prévention.

* 11 Services de Santé au Travail participant : SIST BTP Franche-Comté (25 - 39 - 70 - 90), SIST BTP Lorraine (54 - 55 - 57), AST BTP Ain (01), SST BTP Côte d'Or (21), Santé au Travail Montpellier BTP (34), SIST BTP Isère (38), SST BTP Loire (42), SMIBTP de l'Oise (60), BTP Santé au Travail (69), SST BTP Saône-et-Loire (71), Service de Santé au Travail en Savoie - Secteur BTP (73).

A PROPOS DE BTP SANTÉ AU TRAVAIL

BTP Santé au Travail est le Service Interentreprises de Santé au Travail BTP du Rhône (SIST BTP 69).

Association loi 1901 créée en 1941, le Service est administré par un Conseil d'Administration paritaire. Il est agréé par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Toute entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics (codes NAF identifiés en tant que tels) dont le siège social est domicilié dans le Rhône a l'obligation d'adhérer au Service, selon les formalités en vigueur, pour le suivi Santé Travail de son personnel.

Ainsi, BTP Santé Travail compte près de 5 000 entreprises adhérentes et suit environ 55 000 salariés.

RELATIONS PRESSE : Mélissa PRUGNIAUX / m.pruniaux@btpst.fr / 04 72 37 91 58

DIRECTION : Béatrice PINGAULT / btpst@btpst.fr